



Municipalité
de **Saint-Louis-
de-Blandford**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, tenue le 10 mars 2026 à 19h00 à la salle du conseil, située au 80-1 rue Principale à Saint-Louis-de-Blandford (Québec) G0Z 1B0, sous la présidence de madame Sylvie Salois, mairesse suppléante.

Sont présents à cette séance:

Siège #2 - Marc Bédard
Siège #3 - François-Michel Bonneau-Leclerc
Siège #4 - Sylvie Salois
Siège #5 - Diane Blanchette
Siège #6 - Michel Pépin

Est / sont absents:
la mairesse Élisabeth Hamel

Est également présent, madame Mélanie Allaire, directrice générale, qui agira comme greffière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la mairesse suppléante déclare la séance ouverte à 19h00.

2026-03-059

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - MOT DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2026
 - 4.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2026
- 5 - FINANCES
 - 5.1 - Adoption des comptes du mois de février 2026
- 6 - OCTROI DE CONTRATS
 - 6.1 - Octroi du contrat - Gravelage et nivelage des chemins
 - 6.2 - Octroi du contrat - Fourniture et épandage d'abat-poussière
 - 6.3 - Octroi du contrat - Fauchage des accotements
 - 6.4 - Octroi du contrat - Lignage des rues
 - 6.5 - Octroi du contrat - Scellement de fissures et réparations
 - 6.6 - Déclaration des contrats de plus de 25 000 \$
 - 6.7 - Location de toilettes chimiques - saison estivale 2026
 - 6.8 - Autorisation à la Boîte d'urbanisme pour la rédaction d'un Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)
 - 6.9 - Numérisation de documents pour archivages
 - 6.10 - Octroi de contrat - Fête nationale



DG ou DGA

Maire

- 6.11** - Autorisation de dépenses - Accompagnement juridique CPTAQ
- 7** - Autorisation d'embauche - Employé de maintenance et voirie
- 8** - Appui du projet d'agrandissement du Boul-o-drome de Princeville
- 9** - DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE « PREMIERS RÉPONDANTS » À LA RÉGIE INCENTRAIDE
- 10** - Appui municipal au mouvement de grève Le communautaire À boutte
- 11** - Proclamation - Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive
- 12** - VARIA
- 13** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Marc Bédardet résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - MOT DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

« Bonjour à toutes et à tous,
 Bienvenue à cette séance du conseil. Je vous informe que la période de mise en candidature pour l'élection partielle se déroulera du 20 mars au 3 avril , que l'élection par anticipation aura lieu le 26 avril , et que le jour d'élection est le 3 mai .
 Merci à toutes et à tous pour votre présence.

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-03-060

4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2026

ATTENDU QUE le procès-verbal a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Michel Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2026 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-03-061

4.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2026

ATTENDU QUE le procès-verbal a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Diane Blanchette et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2026 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - FINANCES

2026-03-062

5.1 - Adoption des comptes du mois de février 2026

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

ADOPTE

918M


 DG ou DGA


 Maire

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Michel Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes à payer et d'autoriser le directrice générale à en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

6 - OCTROI DE CONTRATS

2026-03-063

6.1 - Octroi du contrat - Gravelage et nivelage des chemins

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel de soumissions pour des travaux de gravelage et de nivelage des chemins municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu trois (3) soumissions dans les délais prescrits, soit :

- Entreprise JNF : 6 002,25 \$ plus les taxes applicables (incluant 2 passages);
- Entreprises RM Pépin : 3 700 \$ plus les taxes applicables (incluant 2 passages);
- EMP inc. : 4 845 \$ plus les taxes applicables (incluant 2 passages);

ATTENDU QUE la soumission de Entreprises RM Pépin est la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Diane Blanchette et résolu:

QUE le conseil municipal octroie le contrat de gravelage et de nivelage des chemins municipaux à Entreprises RM Pépin, pour un montant de 3 700 \$ plus les taxes applicables, selon les termes et conditions de la soumission déposée;

QUE la direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-064

6.2 - Octroi du contrat - Fourniture et épandage d'abat-poussière

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à une demande de soumissions pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière sur les chemins municipaux, pour deux (2) épandages pendant la saison, totalisant environ 27 000 litres;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions dans les délais prescrits, soit :

- Entreprise Bourget : 0,500 \$ / litre;
- Entreprise Enviro Solutions : 0,478 \$ / litre;

ATTENDU QUE la soumission de Entreprise Enviro Solutions est la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Michel Pépin et résolu

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat-



DG ou DGA



Maire

poussière à Entreprise Enviro Solutions, étant le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 0,478 \$ / litre, plus les taxes applicables, pour un montant total estimé de 14 838 \$;

QUE la direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire à la réalisation de ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-065

6.3 - Octroi du contrat - Fauchage des accotements

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à une demande de soumissions pour le fauchage des accotements le long des chemins municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 4 soumissions ;

Entreprise MMR Turcotte: 18 000\$ +tx

ML Entreprise: 15 565\$ +tx

Au fil des saisons: 20 643.80\$ +tx.

Entreprises RM Pepin: 14 638\$ +tx.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Michel Pépin et résolu

QUE le conseil octroie le contrat de fauchage des accotements à Entreprises RM Pépin, pour un montant de 14 638\$ \$ plus les taxes applicables , conformément à la soumission déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-066

6.4 - Octroi du contrat - Lignage des rues

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à une demande de soumissions pour les travaux de traçage des rues;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 2 soumissions ;

Entreprise Marquage Traçage Québec: 3 020\$ +tx

Entreprise Maska: 4 542\$ +tx

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Diane Blanchette et résolu

QUE le conseil octroie le contrat de tracé des rues à l'entreprise Marquage Traçage Québec , pour un montant de 3 020\$ plus les taxes applicables , conformément à la soumission déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-067

6.5 - Octroi du contrat - Scellement de fissures et réparations

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à une demande de soumissions pour des travaux de nivellement de fissures et de réparations sur certaines rues municipales;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 2 soumissions ;

Permaroute: 2.45\$/ Litre pour le scellement, 455\$/ Tonne pour les réparations

03 06 2026

03 06 2026

DG ou DGA

Maire

Scellement de fissure sévigny: 1.28\$/ Litre pour le scellement, 325\$/ Tonne pour les réparations

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Pépin, appuyé par Marc Bédard et résolu

QUE le conseil octroie le contrat pour les travaux de perfectionnement de fissures et réparations à Scellement de fissure Sévigny, pour un montant de 1.28\$/ Litre pour le scellement, 325\$/ Tonne pour les réparations plus les taxes applicables , conformément à la soumission déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-068

6.6 - Déclaration des contrats de plus de 25 000 \$

ATTENDU QUE, conformément à l'article 961.4 du Code municipal du Québec, la municipalité doit publier, au plus tard le 31 mars de chaque année, la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$, ainsi que les contrats de plus de 25 000 \$, conclus au cours du dernier exercice financier;

ATTENDU QUE cette liste doit être publiée sur le site Internet de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Diane Blanchette et résolu

QUE le conseil municipal autorise le dépôt et la publication de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$, ainsi que les contrats de plus de 25 000 \$, conclus au cours de l'année 2025, conformément aux exigences de l'article 961.4 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

LISTE DES CONTRATS-ANNÉE 2025

| Nom | Montant |
|-----------------------------------|---------------|
| CHG GROUPE CONSEIL | 34 301,65 \$ |
| ENTREPRISES R.M. PEPIN INC. | 296 177,50 \$ |
| FQM ASSURANCES | 33 381,25 \$ |
| LA BOITE D'URBANISME | 35 783,87 \$ |
| MALLETTE SENCRL | 45 321,76 \$ |
| MATHIEU LOISELLE | 32 767,88 \$ |
| MINISTRE DES FINANCES (SQ) | 132 078,00 \$ |
| MRC D'ARTHABASKA | 349 406,66 \$ |
| REGIE INTERMUNICIPALE INCENTRAIDE | 227 558,76 \$ |
| SCELLEMENT DE FISSURES SEVIGNY | 78 734,88 \$ |

2026-03-069

6.7 - Location de toilettes chimiques - saison estivale 2026

ATTENDU QUE la municipalité souhaite mettre à la disposition des citoyens des toilettes chimiques durant la période estivale;

ATTENDU QUE l'entreprise Service Sanitaire Denis Fortier offre le service de location et d'entretien de toilettes chimiques;


DG ou DGA


Maire

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Michel Pépin et résolu

QUE le conseil municipal autorise la location de toilettes chimiques auprès de l'entreprise Service Sanitaire Denis Fortier pour la période du mois de mai au mois d'octobre 2026 au coût de 366\$/ mois.

Adoptée à l'unanimité.

2026-03-070

6.8 - Autorisation à la Boîte d'urbanisme pour la rédaction d'un Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite planifier adéquatement le développement de certains secteurs de son territoire;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à la préparation d'un Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) afin d'encadrer et d'assurer un développement harmonieux et cohérent;

ATTENDU QUE la firme La Boîte d'urbanisme accompagne présentement la Municipalité dans la refonte de son urbanisme et possède l'expertise nécessaire pour rédiger le PAE;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Pépin, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc et résolu

QUE le conseil municipal autorise la firme La Boîte d'urbanisme à procéder à la rédaction d'un Plan d'aménagement d'ensemble (PAE);

QUE la Municipalité s'engage à rémunérer la firme pour ce mandat au coût de 1 500 \$ + taxes;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce mandat.

ADOPTÉ

2026-03-071

6.9 - Numérisation de documents pour archivage

ATTENDU QUE la Municipalité possède des plans papier nécessitant une conservation et un archivage sécurisés;

ATTENDU QUE la numérisation de ces documents facilitera leur consultation et leur préservation;

ATTENDU QUE la firme BuroPro offre le service de numérisation à un coût approximatif de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Michel Pépin et résolu

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à confier à BuroPro le scan des plans papier de la Municipalité pour archivage;

QUE la Municipalité s'engage à payer les services pour un montant approximatif de 500 \$;

QUE la directrice générale soit autorisé à signer tout document nécessaire à la


DG ou DGA


Maire

réalisation de ce mandat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2026-03-072

6.10 - Octroi de contrat - Fête nationale

ATTENDU que la municipalité souhaite offrir des activités pour la Fête nationale ;
ATTENDU que la municipalité a reçu une soumission de Les Productions Chose Bine pour le service de magicien et le service de maquillage ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Marc Bédard et résolu

Que le conseil municipal octroie le contrat à Les Productions Chose Bine pour les services de magicien et maquillage , au coût de 1 523 \$+tx.

Que la coordonnatrice des loisirs soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour ce contrat et à prendre toutes les mesures relatives à sa réalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-073

6.11 - Autorisation de dépenses - Accompagnement juridique CPTAQ

ATTENDU que la municipalité souhaite se faire accompagner par Me Félix Lebeau dans le cadre d'une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Michel Pépin et résolu

Que le conseil municipal autorise un montant budgétaire maximum de 2 500 \$, pour les services professionnels de Me Félix Lebeau au taux de 315 \$/heure , relatif à l'accompagnement pour la demande à la CPTAQ.

Que la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents et à effectuer les paiements nécessaires pour ce service, conformément aux politiques et règlements municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-074

7 - Autorisation d'embauche - Employé de maintenance et voirie

ATTENDU QUE la municipalité a identifié un besoin pour un employé afin d'assurer les travaux de maintenance et de voirie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Marc Bédard et résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'embauche d'un employé pour les travaux de maintenance et de voirie.

QUE la directrice générale soit autorisée à préparer et afficher le poste , à recevoir et analyser les candidatures, à procéder aux entrevues et à sélectionner le candidat jugé le plus qualifié.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer le contrat de travail pour et au nom de la municipalité, conformément aux politiques et règlements en vigueur.

QUE toutes les mesures nécessaires à l'embauche de cet employé soient effectuées



DG ou DGA



Maire

dans le respect des lois et règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-075

8 - Appui du projet d'agrandissement du Boul-o-drome de Princeville

Appuyer un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, tenue le 10 mars 2026, il est proposé par Diane Blanchette et dûment appuyé par Marc Bédard :

QUE le conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford appuie le projet de la ville de Princeville pour l'agrandissement de son Boul-o-drome afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

QUE le conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford s'engage à conclure une entente de service avec la ville de Princeville pour le Boul-o-drome afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

Adopté

2026-03-076

9 - DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE « PREMIERS RÉPONDANTS » À LA RÉGIE INCENTRAIDE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford est membre de la Régie intermunicipale de sécurité incendie Incentraide ;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur la sécurité incendie, les municipalités ont la responsabilité d'assurer la protection des personnes et des biens sur leur territoire ;

ATTENDU QUE le service de premiers répondants vise à stabiliser l'état d'une personne en détresse en attendant l'arrivée des paramédics ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déléguer la gestion et l'exploitation de ce service à la Régie afin d'optimiser les ressources et d'assurer une couverture uniforme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Marc Bédard et résolu unanimement :

D'AUTORISER la délégation de la compétence exclusive en matière de services de premiers répondants à la Régie Incentraide pour l'ensemble du territoire de la Municipalité ;

D'ACCEPTER que les coûts liés à cette compétence soient répartis selon les modalités prévues à l'entente constitutive de la Régie ;

D'AUTORISER la mairesse (ou son substitut) et le greffier à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution

ADOPTÉE

2026-03-077

10 - Appui municipal au mouvement de grève Le communautaire À boutte

Considérant que les organismes communautaires autonomes du Québec font face à un sous-financement chronique qui fragilise leurs services à la population et les conditions de travail de leurs intervenant·es;

ASSEMBLÉE

le 10 mars 2026

DG ou DGA

Maire

Considérant que les organismes communautaires sont une composante essentielle du filet social, en offrant des services de proximité, en créant des liens humains précieux et en contribuant à la justice sociale et au bien commun;

Considérant que, malgré de multiples démarches pacifiques (pétitions, représentations, manifestations), les revendications pour un financement adéquat et récurrent n'ont pas obtenu de réponse satisfaisante;

Considérant que la grève sociale est un moyen de pression légitime, déjà reconnu dans d'autres secteurs (éducation, santé, milieu syndical), et qu'il est nécessaire pour les organismes communautaires de se faire entendre avec la même force;

Considérant que la mobilisation régionale actuelle, incluant les organismes communautaires de la MRC d'Arthabaska vise à revendiquer un réinvestissement public juste et équitable soit de 98 M\$ pour la Mauricie–Centre-du-Québec.

Considérant que la reconnaissance et le soutien des municipalités locales constituent un appui moral et politique important à cette lutte collective;

IL EST RÉSOLU :

1. Que le conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford exprime publiquement son appui au mouvement de grève communautaire prévu du [dates] et reconnaisse la légitimité de ce moyen de pression.
2. Que la municipalité manifeste sa solidarité avec les organismes communautaires de son territoire et de la région dans leur lutte pour un financement adéquat et des conditions de travail décentes.
3. Que la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec, aux députés de la région ainsi qu'aux instances régionales concernées, afin de témoigner de l'appui de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford au mouvement communautaire.

Adoptée

2026-03-078

11 - Proclamation - Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive

ATTENDU que la santé mentale positive est essentielle au bien-être, à l'épanouissement et à la qualité de vie de tous les citoyens ;

ATTENDU que la sensibilisation à la santé mentale et la promotion d'attitudes positives contribuent à réduire la stigmatisation et à renforcer le soutien dans la communauté ;

ATTENDU que la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive (JNPSMP) a lieu chaque année le 13 mars et permet de mettre en valeur les initiatives favorisant le bien-être mental ;

IL EST RÉSOLU :

Que le conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford proclame le 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive sur son territoire.

Que le conseil municipal encourage tous les citoyens et organismes à participer aux activités et initiatives visant à promouvoir la santé mentale positive et le bien-être collectif .

Adoptée

12 - VARIA

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS



DG ou DGA



Maire

Madame la mairesse invite les citoyens à la période de questions.

2026-03-079

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc que la séance soit levée à 19h28.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Mélanie Allaire
Greffière



Sylvie Salois
Mairesse suppléante

Je, Élisabeth Hamel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».